

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 17 Août 2020 à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 Août 2020, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie-Gabrielle.
Présents : 14	
Votants : 15	Etaient représentés : SAMPIERI Jean-Pierre
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : **Suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet (35h) en création de poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) : Avancement de grade**

*Annule et remplace la délibération N°2020031*

Le Maire de la Commune de Pianottoli-Caldarello, expose au Conseil Municipal, que suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire catégorie C qui s'est réunie le 05/02/2020 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Corse du Sud, un agent de la Collectivité remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Le Conseil Municipal décide compte tenu des besoins du service :

1. De supprimer à compter du 17/08/2020, le poste d'adjoint administratif à temps complet (35h) et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h).
2. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
3. De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.
4. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré,

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  17/08/2020	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 17 Août 2020, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/08/2020
--	---



Le Maire,

Charles-Henri BIANCONI